



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-troisième session

Rome, 16-17 février 2000

PROGRAMME DU FIDA POUR L'AJUSTEMENT À L'AN 2000

I. INTRODUCTION

1. Le FIDA a mis en place un programme global pour éviter toute perturbation d'activités au moment du passage à l'an 2000. La phase préparatoire de ce programme est maintenant terminée, et le Fonds se prépare actuellement à faire face à toute situation d'urgence éventuelle. Il a par ailleurs sensibilisé son personnel à cette éventualité, et coopère avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome de façon à adopter, dans toute la mesure possible, une approche uniforme.
2. Le Conseil d'administration a reçu en décembre 1998, un document d'information sur les diverses initiatives menées et sur l'approche arrêtée par le Fonds. Par la suite, un rapport a été soumis au Conseil à sa Soixante-huitième session en décembre 1999 sur l'état de préparation du Fonds. Ce dernier rapport est présenté ci-dessous pour l'information du Conseil des gouverneurs.

II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU FIDA

3. Le programme susmentionné, lancé à la fin de 1998 sous la direction du Vice-Président du FIDA, avait trois objectifs principaux:

Évaluation des risques

4. Il s'agissait au cours de cette phase d'évaluer la vulnérabilité du FIDA aux risques posés par le passage à l'an 2000 et les répercussions éventuelles de l'emploi de matériels non conformes. Les risques encourus sont liés à l'utilisation d'équipements, ordinateurs et autres, dotés de microprocesseurs ainsi qu'aux liens avec des partenaires dont le matériel n'est pas conforme.
5. Les équipements utilisés par le FIDA ont été inventoriés et analysés. Bien que de nombreux fournisseurs déclarent que leur matériel est conforme, la plupart d'entre eux publient des dénis de responsabilité selon lesquels cette conformité n'est pas garantie et qu'ils ne sauraient être tenus pour responsables d'un quelconque problème dû à leurs produits.



6. La liste des activités les plus exposées, aussi bien à des problèmes d'ordre interne au FIDA que dus à des entités extérieures, a été établie, les conséquences d'une non-conformité ont été analysées, il a été demandé aux partenaires extérieurs de mettre leur matériel en conformité et des priorités ont été fixées.

7. Cette phase a pris fin en mars 1999.

Mesures prises et essais de validation

8. Des mesures ont été prises dans un certain nombre de domaines internes vulnérables. Ainsi, le FIDA a corrigé ses systèmes identifiés non conformes en fonction des priorités définies à l'issue de la phase d'évaluation des risques et de faisabilité des mesures envisagées. Les mesures prises concernent par exemple:

- le réseau, c'est-à-dire les systèmes d'exploitation et les systèmes actifs de câblage;
- les logiciels standards: Microsoft Office Suite, et le système de courrier électronique;
- les logiciels spécialisés, utilisés par la Trésorerie (SWIFT, Bloomberg, State Street);
- la base de données institutionnelle et ses applications;
- la conversion du système de paie du personnel;
- le transfert des applications sur une plate-forme conforme;
- les serveurs du réseau;
- les systèmes de virement de fonds (système de la *Banca Commerciale Italiana*);
- le système d'informations financières.

9. À chaque fois que possible, le FIDA s'est assuré de la conformité des systèmes ayant une importance essentielle pour son activité. Ainsi, plusieurs dates en 1999 et en 2000 ont été simulées, et en particulier des dates particulièrement susceptibles de créer des problèmes telles que le 9 septembre 1999, le 1er janvier 2000 et les 28 et 29 février 2000. Les systèmes utilisés dans le domaine des technologies de l'information ont été contrôlés au moyen de logiciels particuliers.

10. En ce qui concerne les entités extérieures, le FIDA ne saurait être tenu responsable de la non-conformité de leur matériel. Toutefois, il a demandé à ses principaux partenaires quelle était leur situation à cet égard, a compilé les réponses reçues et, dans certains cas, défini de nouvelles modalités d'exécution de fonctions qui dépendent de ces entités.

11. À cet égard, le Fonds a pris un certain nombre de mesures visant à se protéger et, par exemple:

- a) le matériel acquis en 1999 a été certifié conforme par les fournisseurs, ou une clause de conformité a été incluse dans le contrat;
- b) une clause "d'instruction bancaire" a été introduite dans les contrats passés avec les consultants, demandant confirmation de leurs instructions bancaires et dégageant le FIDA de toute responsabilité au cas où la banque auprès de laquelle le consultant a ouvert son compte n'a pas mis ses systèmes en conformité pour le passage à l'an 2000;
- c) des contacts ont été établis avec les principaux partenaires, tels que des banques, pour s'assurer de la conformité de leur équipement.

12. De plus, le FIDA:

- a) a participé aux efforts d'autres organisations internationales afin de sensibiliser ses partenaires dans les pays en développement. En particulier, il est devenu membre du groupe



interorganisations constitué à Rome pour s'occuper de cette question et a participé activement aux mesures prises avec les fournisseurs communs des principaux services tels que services publics ou bancaires;

- b) est devenu membre du groupe de coordination de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial, créé en mai 1999 pour assurer, dans toute la mesure possible, l'harmonisation des procédures adoptées. Par ailleurs, il participe activement aux trois groupes de travail constitués pour s'occuper de l'infrastructure et des communications, des finances et du budget et des questions de personnel, respectivement.

Mesures d'urgence

13. En dépit des mesures susmentionnées, il est possible que des problèmes apparaissent et aient une incidence sur certaines activités sensibles du Fonds. Pour minimiser toute répercussion éventuelle, l'équipe du FIDA chargée du passage à l'an 2000 ainsi que les unités administratives concernées élaborent des mesures d'urgence. Des équipes sont actuellement formées et sont prêtes à appliquer l'une ou plusieurs de ces mesures en cas d'urgence ou de problème ne pouvant être réglés autrement. Ces mesures sont définies par les différentes divisions responsables de la bonne exécution des fonctions les plus essentielles du FIDA, quel que soit le degré de conformité des outils/systèmes utilisés.

III. CONCLUSION

14. Le Conseil des gouverneurs est invité à prendre note du programme global d'ajustement à l'an 2000 mis au point en vue de minimiser toute perturbation éventuelle de l'activité du Fonds. Un rapport sur les conditions du passage à l'an 2000 sera présenté au Conseil d'administration à sa soixante-neuvième session en mai 2000.